



Saint-Barnabé, le 26 janvier 2024

Madame,  
Monsieur,

Prenez avis que le conseil municipal de la Paroisse de Saint-Barnabé siégera en séance extraordinaire, le mardi 30 janvier prochain, à 19 h 00, à la salle des délibérations de l'hôtel de ville.

Cette séance est convoquée par le greffier-trésorier de la municipalité, conformément au pouvoir que lui confère l'article 152 du Code municipal de la Province de Québec et sera précédée d'une brève rencontre de travail à 18 h 30.

Voici l'ordre du jour de cette réunion.

#### **Ordre du jour**

1. Ouverture de la réunion et vérification du quorum ;
2. Lecture de l'avis de convocation ;
3. Adoption du règlement 383-24 modifiant la clause de taxation des règlements : 286-09; 331-14; 334-15; 337-16; 339-16; 344-16; 345-16; 349-17; 364-20, également de modifier le titre pour les règlements : 337-16; 339-16; 345-16 et 349-17 ;
4. Confirmation de madame Rosie Thiffault au poste de commis-comptable ;
5. Modification du titre d'une employée ;
6. Adoption du calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2024
7. Période de questions ;
8. Clôture de la séance.

**/s/Martin Beaudry**  
**Greffier-trésorier**  
**2024-01-26**